

## PROCES VERBAL SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, 16 octobre à 20 H 30, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 10/10/2024 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CHIQUET Jean-Michel, Maire.

PRESENTS	M. Jean-Michel CHIQUET	Mme Fabienne PINÇON	M. Arnaud PERROUX
	Mme Dominique RIBOUILLEAULT	M. Michel MINGOT	Mme Sylvie MANCEAU
	M. Bernard OLSZTYNSKI	Mme Sylvie PELTIER	M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Adeline HUET	Mme Alexa FISSEAU	Mr Pascal GUILLIER
	M Claude DAGUZAN	M. Daniel EVRARD	
ABSENTS EXCUSES	M. Pascal BRUNEAU		
ABSENTS			

*Mr Pascal BRUNEAU donne pouvoir à Mr Daniel EVRARD*

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MANCEAU

### Rappel de l'ordre du jour :

- Secrétaire de séance et approbation du PV du conseil municipal du 25 septembre 2024
- Tarifs communaux 2025
- Subventions 2024
- Loyers : révision des loyer 1er janvier 2025
- Point sur les travaux Voirie
- Personnel :
  - Info sur le personnel
  - Dossier syndicat / commune
- Informations et Questions diverses
  - Retour des invitation repas du 11 novembre

## APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024 ET SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Jean-Michel CHIQUET interroge l'assemblée concernant le secrétaire de séance. Mme Sylvie MANCEAU se propose, le conseil municipal accepte à l'unanimité. Le procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

## TARIFS COMMUNAUX 2025

Mr Jean-Michel CHIQUET présente le tableau des tarifs communaux actuels (2024) puis interroge l'assemblée sur les tarifs 2025. Mr Arnaud PERROUX fait un aparté sur l'assainissement, plus précisément sur la prise de compétence par la CCLLB qui était prévue pour 2025/2026. Mr Arnaud PERROUX informe que le 1<sup>er</sup> ministre a annoncé qu'il n'y aura pas de transfert obligatoire pour cette compétence.

Mme Alexa FISSEAU précise que le gouvernement n'a pas encore déposé d'amendement.

Mr Jean-Michel CHIQUET explique que lors de la réunion de la CCLLB du 26/09/2024, il a été décidé de retirer la prise de compétence en 2025.

**Concernant les tarifs cantine / périscolaire**, Mme Fabienne PINÇON explique qu'augmenter « le tarif repas cantine » revient à mettre en difficulté les familles (idem pour la garderie)

**Concernant l'assainissement**, Mme Fabienne PINÇON ajoute qu'il faudrait penser à augmenter les tarifs, car des travaux importants vont être à prévoir sur la station d'épuration. En suivant les recommandations de la CCLLB, il faudrait être à 1.30 vers 2026 afin que la transition soit moins brutale pour les administrés. Une augmentation de 30 centimes (1.30€ au lieu de 1.00€) paraît beaucoup mais il faut anticiper.

Mr Arnaud PERROUX répond qu'un tarif à 1.30€/m<sup>3</sup> paraît élevé, peut être devrait passer à 1.20 €, ce qui serait plus raisonnable.

Mr Daniel EVRARD demande si l'on ne pourrait pas augmenter le prix de l'abonnement.

Mme Fabienne PINÇON répond que cela est possible, mais ça pénaliserait les gens qui font des économies sur l'eau.

Mme Sylvie MANCEAU propose de passer le m<sup>3</sup> à 1.20 et l'abonnement à 82 €.

Mme Fabienne PINÇON explique qu'en renonçant au transfert de compétence, on économise 280 000 € par an de frais de personnel (montant qui était prévu dans le budget prévisionnel de la CCLLB pour la gestion de l'assainissement). A l'horizon 2027 /2028, il faudra se rapprocher des 2.50 € le m3.

Mr Arnaud PERROUX ajoute qu'il faut garder à l'esprit, le dossier schéma directeur qui va engendrer des couts sur le budget assainissement.

Mme Alexa FISSEAU demande à l'assemblée, quelle serait leur position si le transfert de compétence n'est plus obligatoire (rester indépendant, ou aller vers la CCLLB).

Pour les tarifs, Mr Daniel EVRARD propose 1.20€ le m3 ; Mr Pascal GUILLIER propose 1.25€ le m3.

Mme Fabienne PINÇON explique qu'en passant à 2.50 € le m3, on aurait un gain de 36000 € par an sur le BP assainissement.

Après débat, le tarif assainissement est mis au vote :

- 8 voix pour 1.20€ le m3 : Mr Daniel EVRARD + procuration Mr Pascal BRUNEAU, Mr Claude DAGUZAN, Mme Dominique RIBOUILLEAULT, Mme Sylvie PELTIER, Mr Pascal GUILLIER, Mr Jean-Michel CHIQUET, Mr Arnaud PERROUX
- 4 abstentions : Mme Alexa FISSEAU, Mme Fabienne PINÇON, Mme Sylvie MANCEAU, Mme Adeline HUET
- 2 voix pour 1.30 €le m3 : Mr Jean-Michel DARONDEAU, Mr Michel MINGOT
- 1 voix pour 1.50€le m3 : Mr Bernard OLSZTYNSKI

**Concernant les tarifs « cimetière », il est proposé d'arrondir à la dizaine supérieur chaque tarif.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de valider les tarifs 2025 selon le tableau suivant :

. cantine et garderie	Prix 2023	PRIX 2024	PRIX 2025
Prix repas enfant	3.50 €	3.70 €	<b>3,70 €</b>
Prix repas adulte	7.00 €	7.40 €	<b>7,40 €</b>
Garderie (vacation)	Avant 18h 1.80 €	Avant 18h 1.90 €	<b>1,90 €</b>
Garderie (vacation)	Après 18h 2.00 €	Après 18h 2.10 €	<b>2,10 €</b>

Assainissement	Prix 2023	PRIX 2024	PRIX 2025
Consommation assainissement	0,90 €	1.00 €	<b>1,20</b>
Abonnement assainissement	80.00 €	80.00 €	<b>80,00</b>

Concession Columbarium	Prix 2023	PRIX 2024	PRIX 2025
Pour 20 ans	590 €	590 €	<b>600 €</b>
Renouvelable tous les 5 ans	137 €	137 €	<b>140 €</b>
Concession cimetière	Prix 2023	PRIX 2024	PRIX 2025
Concession cimetière initiale	149 € 30 ANS	149 € 30 ANS	<b>150 €</b>
Concession cimetière renouvellement	149 € 30 ANS	149 € 30 ANS	<b>150 €</b>
Concession cimetière renouvellement	248 € 50 ANS	248 € 50 ANS	<b>250 €</b>

Concession Cavernes 20 ans	Prix 2023	PRIX 2024	PRIX 2025
Concession cimetière	371 €	371 €	<b>380 €</b>
Renouvelable tous les 5 ans	139 €	139.	<b>140 €</b>

## SUBVENTIONS 2024

Mr Jean-Michel CHIQUET donne lecture de courriers de 4 associations, à savoir le SC Luceau, le comité des Fêtes, l'APE et Génération Mouvement.

Pour rappeler le contexte, lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, il a été délibéré que chaque association Lucéenne bénéficierait (annuellement) d'une gratuité pour l'assemblée générale, et 1 gratuité pour une festivité.

Les 4 associations citées ci-dessus ont fait part de leur mécontentement vis-à-vis de cette décision dans leurs courriers. Les associations demandent la possibilité d'obtenir plus de gratuité au vu du nombre de festivité qu'elles organisent (certaines associations avaient le droit à la gratuité pour toutes les festivités).

Mme Alexa FISSEAU demande à combien de réservation cela correspond.

Mme Adeline HUET répond que pour l'APE cela correspond à 3 dates.

Mr Jean-Michel CHIQUET ajoute que le SC Luceau organise de plus en plus de manifestations.

Mme Alexa FISSEAU précise que s'il y a des entrées payantes, la gratuité n'est pas forcément justifiée.

Mr Daniel EVRARD demande si les associations transmettent bien leurs bilans financiers.

Mr Jean-Michel répond « oui, pour la plupart ». Et tient à ajouter qu'il était le seul élu présent à l'assemblée générale du SC Luceau.

Mme Fabienne PINÇON précise que lors de la dernière réunion de conseil municipal, seuls les intitulés ont été changés (concernant les tarifs) et qu'il a juste été écrit (et voté) ce qui s'appliquait pour les associations.

Mme Adeline HUET explique qu'à l'assemblée générale de l'APE, on lui a expliqué que pour 2024 toutes les locations de la Bénévole étaient gratuites.

Mr Arnaud PERROUX propose de limiter le nombre de manifestations gratuites pour chaque association.

Mr Daniel EVRARD, quant à lui, propose de mettre en place un tarif préférentiel pour les associations.

Mme Sylvie MANCEAU explique, qu'auparavant, le comité des fêtes avait la salle à disposition gratuitement pour l'assemblée générale, 1 manifestation et si les autres manifestations étaient déficitaires la salle était gratuite.

Mme Dominique RIBOUILLEAULT intervient en disant que les modalités de gratuité doivent être bien définies.

Mr Claude DAGUZAN propose éventuellement la mise en place d'un tarif spécial.

Mr Daniel EVRARD surenchérit, en ajoutant, par exemple 1 gratuité et les autres manifestations à 50% du prix.

Mme Alexa FISSEAU demande si on ne pourrait pas établir un tarif « très avantageux », à 50 € par exemple pour les associations Lucéennes.

Mr Claude DAGUZAN répond que cela pourrait provoquer l'augmentation du nombre de manifestations organisées à la salle des fêtes.

Mr Daniel EVRARD ajoute qu'on pourrait limiter à 3 fois 50€ par exemple.

Mme Adeline HUET répond qu'un tarif préférentiel ne provoquera pas la multiplication des manifestations. Les manifestations sont les mêmes tous les ans.

Mr Jean-Michel CHIQUET explique qu'il existait une ligne « tarif loi 1901 à 54€ », celle-ci pourrait être utilisée pour les associations Lucéennes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par

- 11 voix pour (M. Jean-Michel CHIQUET, M. Arnaud PERROUX, Mme Sylvie MANCEAU, M. Bernard OLSZTYNSKI, Mme Sylvie PELTIER, M. Jean-Michel DARONDEAU, Mme Adeline HUET, Mme Alexa FISSEAU, Mr Pascal GUILLIER, M. Daniel EVRARD + procuration de M. Pascal BRUNEAU)
- 4 abstentions (Mme Fabienne PINÇON, Mme Dominique RIBOUILLEAULT, M. Michel MINGOT, M. Claude DAGUZAN)

Que chaque association communale aura, annuellement, le droit à 1 gratuité pour son assemblée générale, 1 gratuité pour une festivité, les festivités suivantes seront facturées 54 € (dans la limite de 3 maximum).

Mr Jean-Michel CHIQUET présente le tableau des subventions :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022	2023	2024	AUTRE ASSOCIATIONS	2022	2023	2024
Comité du Faisan doré (chasse)	107 €	250 €	250 €	Comité croix rouge	50 €	100 €	100 €
Sporting Club de Luceau	388 €	250 €	250 €	Restos du Cœur	90 €	100 €	100 €
Génération mouvement Luceau	286 €	250 €	250 €	Amis de la Santé	50 €	0€	0€
Sté Truite Dorée (pêche)	107 €	250 €	250 €	Le Souvenir Français	35 €	100 €	100 €
G V L	173 €	250 €	250 €	Foyer Socio-éducatif du collège	95 €	100 €	100 €

Coopérative scolaire	286 €	250 €	250 €	USEP Cantonale	60 €	0 €	0 €
GDON	120 €	120 €	120 €	ADMR	60 €	0 €	0 €
Asso parents d'élève APE	0 €	250 €	250 €	Œuvre des Pupilles	55 €	55 €	55 €
Comité des fêtes Luceau	0 €	250 €	250 €	Ligue contre le cancer	90 €	100 €	100 €
				Don du sang	50 €	100 €	100 €
				L'outil en main	100 €	100 €	100 €
				COC Natation	100 €	0 €	0 €
				JSP	200 €	300 €	300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par

- 12 voix pour (M. Jean-Michel CHIQUET, M. Arnaud PERROUX, Mme Dominique RIBOUILLEAULT Mme Sylvie MANCEAU, M. Bernard OLSZTYNSKI, Mme Sylvie PELTIER, M. Jean-Michel DARONDEAU, Mme Adeline HUET, Mme Alexa FISSEAU, Mr Pascal GUILLIER, M. Daniel EVRARD + procuration de M. Pascal BRUNEAU)
- 3 abstentions (Mme Fabienne PINÇON, M. Michel MINGOT, M Claude DAGUZAN)

Décide de valider le tableau des subventions 2024 comme défini ci-contre.

#### LOYERS / REVISION DES LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Mr Jean-Michel CHIQUET donne la parole à Mme Fabienne PINÇON.

Mme Fabienne PINÇON explique qu'il n'est pas obligatoire d'appliquer l'indice IRL pour les loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais il faut délibérer si l'on n'applique pas l'augmentation.

Il est présenté une simulation des loyers 2025 dans le cas où l'on appliquerait l'indice IRL.

Mr Jean-Michel DARONDEAU demande où en sont les dossiers impayés de loyer.

Mme Fabienne PINÇON répond que les dossiers sont entre les mains de l'huissier et que la procédure est lancée (commandement de payer, tribunal...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer l'indice IRL pour l'année 2025, et de ce fait de ne pas augmenter les loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### POINT SUR LES TRAVAUX VOIRIE

Mr Jean-Michel CHIQUET donne la parole à Mr Arnaud PERROUX.

Mr Arnaud PERROUX fait un bilan voirie :

Les travaux à Rahart, réfection de la voie piétonne sont terminés.

Tous les travaux prévus par la CCLLB sont terminés.

Les travaux route de la Grère : le syndicat d'eau de Mayet est en train de refaire la conduite d'eau qui avait cédée suite aux mouvements de terrain.

Mr Arnaud PERROUX précise qu'au niveau de la Grère toutes les eaux du plateau descendent sur la route (coulée de boue sur la route il y a encore peu de temps).

Mme Alexa FISSEAU ajoute qu'il y a également des problèmes de ruissellement au niveau de la Route des Breuilles.

Mr Jean-Michel CHIQUET complète en disant qu'à la Justice c'est pareil.

#### PERSONNEL / DOSSIER SYNDICAT – COMMUNE / INFO SUR LE PERSONNEL

Mr Jean-Michel CHIQUET informe l'assemblée, qu'il a reçu une lettre du syndicat UNSA. (Lettre affichée à l'écran).

Cette lettre fait réponse aux différents articles paru dans la presse locale, avec pour sujet principal la vidéo surveillance.

Mr Bernard OLSZTYNSKI demande s'il ne serait pas possible de se faire aider par un organisme comme par exemple l'AMF, car ce sont des sujets complexes et spécifiques.

Mme Sylvie MANCEAU interroge les élus concernant le nouvel agent, recruté temporairement.

Mr Jean-Michel CHIQUET répond que pour le moment, cela se passe bien (mission tours des poteaux et nettoyage panneaux voirie).

Mr Arnaud PERROUX ajoute qu'il faudrait réfléchir à une éventuelle prolongation.

- Mr Daniel EVRARD : Qu'en est-il du Beguinage et du comité de direction ? : Il est répondu qu'une réunion était prévue, mais elle a été annulée
- Point sur le Conseil d'école : le plus important des projets est la création d'une fresque à l'intérieur de l'école (projet évalué à 6000 €)
- Mr Bernard OLSZTYNSKI : On entend beaucoup parler de restriction, est ce que cela pourrait bloquer la rénovation de l'église ? : Il est répondu que les dossiers de subventions sont en cours
- Mr Daniel EVRARD : Où en est la convention avec le boulanger pour le futur distributeur à pain ? : Il est répondu que le matériel n'est pas encore installé.
- Mr Daniel EVRARD : Le projet installation bornes électriques ? Il est répondu qu'une réunion a lieu à la CCLLB le lendemain.

FIN DE SEANCE Á 22H22

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 16 OCTOBRE 2024			
Mr CHIQUET Jean-Michel		Mr DARONDEAU Jean Michel	
Mme PINÇON Fabienne		Mme HUET Adeline	
Mr PERROUX Arnaud		Mme FISSEAU Alexa	
Mme RIBOUILLEAULT Dominique		Mr GUILLIER Pascal	
Mr MINGOT Michel		Mr DAGUZAN Claude	
Mme MANCEAU Sylvie		Mr EVRARD Daniel	
Mr OLSZTYNSKI Bernard		Mr BRUNEAU Pascal	
Mme PELTIER Sylvie			